Solidaires
Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Les yeux de SUD

Le journal de la section SUD Groupe GFI



Solidaires informatique

Sommaire du n° 176 – juillet 2020

Pages 1 : La crise, les salaires et des licenciements
Page 2 : Les congés et le télétravail
Page 3 : départs forcés en Méditerranée
Page 4 : La DIRECCTE 57 refuse le chômage partiel

Sud Groupe GFI est une section du syndicat :

Solidaires informatique

LA CRISE A BON DOS …

Au lendemain du confinement, après avoir mis en place massivement le télétravail grace au travail des DSI et à l'adaptabilité dont ont fait preuve les salariés, Gfi faisait appel aux aides de l'état pour prendre en charge les salaires des personnes placées en activité partielle. Une solution transitoire nous disait-on, la reprise ne tardera pas, tout cela sera indolore pour les salariés.

… POUR JUSTIFIER DE GRANDES REORGANISATIONS

3 mois plus tard, ce n'est plus le même discours et Gfi profite de cette situation d'incertitude pour mettre en place des réorganisations de l'activité, de l'emploi, des salaires et des conditions de travail. On vous détaille tout ça !

GEL DES SALAIRES JUSQU'EN OCTOBRE !

Gfi, après avoir anoncé l'annulation des commissions salaires, a convoqué les organisations syndicales le 26 juin pour annoncer un décalage de 6 mois de tous les processus d'augmentation.

- Les augmentations décidées en mars seront revues et prendront effet en octobre
- La commission de juin est reportée et aura pour date d'effet janvier 2021
- La commission d'octobre est également reportée avec une date d'effet en mars 2021

Mais attention, ni l'enveloppe, ni le nombre d'augmentations n'ont été précisés et les promesses de début d'année ne valent plus rien. Voilà donc le message de la Direction dont nous nous faison le relai : « On ouvre le robinet, mais on ne vous assure tout de même pas que l'eau va couler ! »



LICENCIEMENTS EN PAGAILLE

Depuis le mois de mai Solidaires Informatique, mais aussi les autres organisations syndicales sont fortement sollicitées pour assister des dizaines de salariés lors d'entretiens préalables à sanction.
Ces entretiens se déroulent sans alternative en audio-conférence. Même pas besoin de croiser le regard des salariés désapointés que l'ont choisi de licencier sans grief recevable pouvant justifier de telles sanctions et les effets dévastateurs pour la vie de ces personnes : **« mauvaise formation e-learning suivie », « refus de mission monté de toute pièce », « erreur dans la saisie du CRA », « mauvaise attitude », …**

Si ces procédures concernent beaucoup Progiciels, Gfi Ile de France ou les salariés de Addstone, personne aujourd'hui ne peut se croire à l'abri des abus d'une Direction qui met en place des départs collectifs sans motif avéré. Seul compte le retour à une rentabilité conforme à celle attendue par notre actionnaire, et ceci par n'importe quels moyens.

Mais tout n'est pas permis et Solidaires Informatique, avec nous l'espérons les autres OS, compte bien défendre ces salariés et faire reconnaitre un plan social déguisé et obtenir la nullité de ces licenciements.

Vous avez été victime d'une sanction non justifiée ? Contactez-nous pour monter un dossier collectif moins couteux et bien plus avantageux en terme d'indemnités prud'homales

LES CONTREPARTIES DU TELETRAVAIL

Vous pensiez que Gfi voulait continuer et amplifier le télétravail avec pour seul objectif de vous faire plaisir ? Attention cela ne se fera pas sans contrepartie :

Fermetures des petites agences en cours !

Après Bondues, Viennes, La Chapelle-Touarault, … La Direction annonce son axe de réflexion de restructuration et la fermeture des établissements de faible population sans fixer aujourd'hui de limite. Quelle sera la prochaine ?

Généralisation du FLEX OFFICE annoncé !

Le Flex office signifie : plus de bureau attitré… premier arrivé premier servi … des bureaux vidés chaque soir et des agences sans âmes.
Le risque : l'isolement, la déshumanisation de notre environnement et la suppression du collectif de travail.

Si vous n'arrivez pas dans les premiers lors d'un pic d'affluence, bon courage pour trouver un emplacement décent pour travailler dans de bonnes conditions. Dès le début négociation, nous avions mis en garde la Direction contre ce type d'organisation du travail.

CONGES : SOLIDAIRES ATTAQUE …

Solidaires a décidé de contester l'imposition de 4 semaines de congés à un grand nombre de salariés devant le Tribunal Judiciaire. Ce mercredi 24 juin s'est tenu l'audience de référé heure à heure relative aux congés imposés par Gfi.
Nous sommes aujourd'hui en attente de la motivation du magistrat en charge du dossier.
L'avocate de Gfi a plaidé l'incompétence de la formation de référé et le défaut d'interprétation de la note de congés. En réalité, il n'en est rien. Il ne s'agit aucunement d'interprétation, mais de mise en application de la note de congés pour laquelle nous avons été consultés.
Malgré les éléments que nous avons produits (échanges de mails anonymisés, interventions des inspections du travail, les notes internes, …) Gfi basera sa plaidoirie sur des mensonges et mettra en avant le fait que les salariés impactés par la consigne de poser 20 jours ouvrés sont tous en intercontrat ou au chômage partiel à 100% inactif, **ce qui est faux !**
Elle argumentera également que l'entreprise a tenu « humainement » compte des impératifs personnels de chaque salarié, **ce qui est faux !**
Ensuite Gfi, sans honte a indiqué ne pas effectuer de licenciement durant cette période, **ce qui est faux** !

… Et ne lâchera rien !

Si la décision du Tribunal devait prendre en considération ses arguments qui ne sont étayer par aucun élément probant, nous n'hésiterons pas à aller au bout de toutes les voies de recours.

TELETRAVAIL :
A L'AVANTAGE DES SALARIES OU DE L'EMPLOYEUR ?

Forte des résultats d'une enquête interne sur le télétravail, la Direction a engagé une négociation sur le télétravail. Il est vrai que ce mode de travail était peu utilisé à Gfi malgré l'existence d'un accord signé en 2012. La faute aux managers et aux clients, persuadés que les salariés sont tous des fainéants qu'il faut sans cesse surveiller et remettre dans le droit chemin de la productivité.

Visiblement le confinement et le télétravail forcé, les ont convaincus du contraire et leur ont fait envisager un autre paradigme, celui où le télétravail serait un moyen de gagner encore plus d'argent : **économie de locaux, externalisation des missions sans coût supplémentaire, baisse des arrêts maladie et des contraintes liées à la garde d'enfants, hyper-connectivité, fin espérée des horaires collectifs de travail, baisse des frais de déplacements, …**

C'est en prenant en compte ce que gagne l'entreprise que Solidaires Informatique compte mener cette négociation afin d'obtenir des mesures concernant :

- une organisation du travail qui permette :
  - une séparation claire entre la vie professionnelle et la vie familiale (horaires, téléphone professionnel, …)
  - le maintien du collectif de travail qui nous protège de l'isolement et des situations difficiles
  - un contrôle de la charge de travail et de la déconnexion
- la compensation financière des frais engagés (électricité, chauffage, abonnement internet, …)
- la prise en charge des frais d'aménagement d'un espace de travail confortable et ergonomique
- la prise en charge des consommables (stylo, cartouches d'encres, papier, …)
- le volontariat et les conditions d'aménagement ou d'arrêt du télétravail

Nous ne braderons pas cet accord et nous signerons que si celui-ci est réellement positif pour les salariés. Car si le télétravail est aujourd'hui plébiscité, il ne peut se faire sans compensation et au détriment de notre santé et de nos conditions de travail.

AMADEUS – SOPHIA :
LA VACHE A LAIT DEVENUE LA VACHE FOLLE DONT GFI NE VEUT PLUS !!!

Le secteur de l'aéronautique a été fortement touché par le confinement Covid 19 dès le 17 Mars. Notre client principal Amadeus de l'agence de Sophia-Antipolis a renvoyé une cinquantaine de sous-traitants fin Avril 2020 sans oublier Air-France (15 personnes).
Cela représente 25% de nos effectifs dont la plupart sont anglophones et qui aujourd'hui sont déclarés en Activité Partielle (AP).
La question que nous nous sommes posée était de savoir comment GFI allait gérer cette situation ?
Les aides de l'Etat devaient servir au repositionnement des salariés (Outplacement Programme) comprenant l'aide à l'outil GCOMP pour leur CV et à une formation adaptée (FNE financé par l'Etat) jusque fin Septembre 2020 voire fin Décembre 2020 ; Annonces faites en CSE au mois d'Avril (Vote du programme de formation FNE dédié aux salariés en AP.)
Cependant, à notre grande surprise et déception, nous avons été alertés dès début Juin que des entretiens individuels étaient organisés à l'agence de Sophia Antipolis. Les salariés étaient convoqués pour restituer le matériel client mais ils se sont vus également proposer des **Ruptures Conventionnelles.**

Quelle a été la stratégie de GFI ?

1. Forcer à solder leurs congés
2. Mise en activité partielle avec possibilité de suivre des formations afin de préserver leur emploi.
3. Convier à une discussion ouverte sur leur avenir avec GFI.

A la suite de ces discussions ouvertes, les élus du CSE GFI région Méditerranée ont émis plusieurs alertes en local et au national auprès de la direction pour stopper ces entretiens individuels oppressant pour une bonne partie des salariés. Cela n'a pas arrêté la direction qui considère « que cette discussion permet de sonder les salariés sur leur avenir professionnel en toute convivialité », sans pression particulière et surtout sans écrit.

Beau discours !!! Pourquoi les salariés concernés sont poussés dehors ?

Est-ce en accord avec les valeurs affichées par GFI ?
 # Valeur 5 - Responsabilité sociétale sur notre internet :
"Chez Gfi, nous avons à cœur de donner du sens à notre développement. C'est pourquoi, l'humain est au cœur de notre stratégie, que ce soit dans la valorisation de nos collaborateurs, la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, de la parité et la gestion sans tabous du handicap."

Demain, Amadeus reprendra ses activités et sera à nouveau en recherche d'ingénieurs hautement qualifiés et que fera GFI si toutes ces ressources ont été poussées dehors ?

Nous condamnons **une gestion à court terme** qui ne met pas en œuvre les engagements du maintien des emplois, de la capitalisation sur le savoir humain et de la fidélisation des salariés à l'enseigne GFI.

Ces départs en nombre auront une **répercussion négative :**

- Au niveau de son image perçue par les futurs salariés
- Dans l'exemplarité et le soutien à ses salariés,
- Au niveau de sa réactivité face à nos concurrents
- A la demande exigeante de nos clients.



Les élus du CSE région méditerranée accompagnent au jour le jour les salariés en les conseillant et ont provoqué une réunion extraordinaire du CSE le 25 juin pour traiter spécifiquement de ce sujet dans le respect de la règlementation.

SUIVEZ-NOUS ! CONTACTEZ-NOUS !

solidairesinformatique.org
sudgfi.fr
solinfonat
solidairesinformatique
contact@sudgfi.fr

Du nouveau a l'est

informer les salarié-es

La DIRECCTE 57 (Moselle) a transmis, le 4 mai 2020, la décision suivante concernant une prolongation de la période de couverture de l'activité partielle pour les salariés de l'agence de Metz.
« La consultation du dossier électronique de l'entreprise permet de retenir les éléments suivants :

- *L'entreprise a bénéficié d'une première décision d'activité partielle pour la période du 16 mars au 16 juin 2020 ;*
- *Elle a sollicité le 1er mai 2020 une prolongation de la période de couverture mais par voie d'avenant alors que les services Activité Partielle exigeaient à cette période le dépôt d'une nouvelle décision, assortie de la prise d'engagements comme le maintien dans l'emploi.*
- *Les services n'ont pas refusé la demande, mais l'ont simplement invalidée le 4 mai 2020 sur ce motif. »*

Le CSE Gfi EST a donc été consulté sur la prolongation de la période de couverture de l'activité partielle le 7 Mai 2020 sans bien sûr avoir été informé de la décision de la DIRECCTE 57 du 2 mai 2020.
Le 17 juin 2020 le Directeur de Région EST informe les salariés de l'agence de Metz :
« Nous avons demandé à la DIRRECTE de Metz la prolongation l'indemnisation de l'activité partielle pour la période du 16 juin au 15 septembre. En effet, nous subissons toujours la baisse des commandes de nos clients consécutive à l'épidémie de COVID19. Malheureusement, la reprise ne se fait pas partout à la même vitesse. Certains de nos clients ne sont pas encore en mesure de relancer l'ensemble de leurs projets et n'ont pas de visibilité précise à date.
Il en est ainsi pour vos clients.
En dépit de cette situation, la DIRECCTE ***n'a pas donné une suite favorable*** *à notre demande comme cela a pourtant été le cas partout ailleurs en France. La période d'activité partielle a donc pris fin le 15 juin au soir.*
A compter du mardi 16 juin 2020, vous ne devez plus saisir de code CV dans vos CRA pour les journées que vous ne pointez pas sur les projets clients. Ces journées non travaillées seront à pointer en IND.
Nous espérons que le retour à une activité normale pourra se faire rapidement. En attendant, le suivi managérial va continuer pour trouver des solutions pour accompagner la période. Nous vous donnerons de la visibilité dès que possible. »

Ce n'est qu'à ce moment que le CSE Gfi EST a été informé indirectement par la direction en envoyant le mail ci-dessus aux salariés concernés.

L'entreprise peut donc à tout moment déposer une nouvelle demande dans les conditions évoquées, ce qu'elle n'a pas fait pour le moment.
La demande est donc actuellement en statut « provisoire », dans l'attente d'une intervention de la part de l'entreprise.
Mais des entretiens avec des salariés en intercontrat ou en activité partielle ont déjà eu lieu.
Nous pouvons donc nous étonner des dates des différents contacts (DIRECCTE et CSE), de la communication de la direction aux salariés (*n'a pas donné suite favorable* **au lieu de** *n'ont pas refusé la demande, mais l'ont simplement invalidée*) et demander aux autres DIRECCTE pourquoi les décisions ne sont pas homogènes.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe GFI, les RS des CSE, des élues ou élus pour vous défendre

Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87	Régis SCHAFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Vincent BRACCHETTI (DSC adj France)	06 70 49 84 93	Franck AUGER (DS Ouest)	06 61 63 10 70
Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06	Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Eric BURRI (DS IDF)	06 76 65 11 01	Patrick POUS (DS Rhône Alpes)	06 95 87 88 31
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92	Yann KERBIRIOU (DS Rhône Alpes)	07 61 63 52 67
Nadira ZEROUAL (DS IDF)	06 03 52 71 67	Bogdan LASCULESCU (DS Progiciels)	06 51 09 87 25
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	Paul BARRY (DS Progiciels)	07 72 07 09 83
Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98	François PELTIER (RS CSE IDF)	06 62 49 26 81
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 09 30 46	Tomas RODRIGUEZ (RS CSE Progiciels)	06 64 08 98 93
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97	Gilles ADIDA (RS CSE Rhône Alpes)	06 89 59 39 02
Norbert FAISANT (RS CSSCT IDF)	06 12 27 04 05	Mylène BOHN (RS CSE Est)	